



COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES

STANDING SENATE COMMITTEE
ON OFFICIAL LANGUAGES

Mandat d'étude :

La perspective des Canadiens sur une modernisation de la *Loi sur les langues officielles*

Premier volet :

La perspective de la jeunesse canadienne

AVRIL 2017

DESCRIPTION DE L'ÉTUDE

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles (« Comité sénatorial ») a pour mandat d'étudier toutes matières concernant les langues officielles en général. Cela comprend inévitablement l'étude de l'application de la *Loi sur les langues officielles* (LLO).

La toute première *Loi sur les langues officielles* a été adoptée en 1969, comme suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. En 2019, le Canada soulignera le 50^e anniversaire de l'adoption de cette loi.

Bien qu'au cours de son histoire le cadre législatif en matière de langues officielles ait subi deux modifications majeures – la première en 1988, pour se conformer aux droits linguistiques constitutionnels inscrits dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, et la deuxième en 2005, pour y inscrire l'obligation qu'ont les institutions fédérales de prendre des mesures positives pour mettre en œuvre l'engagement lié à la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne – la LLO n'a pas été modernisée pour répondre aux changements survenus dans les contextes sociolinguistiques, démographiques, technologiques et jurisprudentiels.

Le gouvernement fédéral, sous la direction du président du Conseil du Trésor et de la ministre du Patrimoine canadien, a annoncé à l'automne 2016 une révision du *Règlement sur les langues officielles – communications avec le public et prestation des services*, et des consultations à venir avec les parlementaires, les parties intéressées et le public. Selon le calendrier établi, l'adoption d'un nouveau règlement est prévue pour le printemps 2019. Cet engagement gouvernemental ne touche cependant qu'à la prestation des services dans les deux langues officielles. Plusieurs pans de la LLO se retrouvent donc exclus de ce processus de réflexion, de consultation et de modernisation.

Le Comité sénatorial reconnaît que la LLO affecte différents segments de la population et souhaite obtenir un portrait de l'opinion des Canadiens et des Canadiennes au sujet de sa modernisation. Comment le gouvernement fédéral peut-il renforcer son appui à la dualité linguistique? Quelles sont les mesures à prendre pour améliorer l'application de la LLO? Comment assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada dans un contexte sociolinguistique et démographique changeant? La LLO tient-elle compte de l'évolution récente de la jurisprudence et de la technologie? En somme, la LLO telle qu'elle est rédigée actuellement répond-elle encore aux besoins sur le terrain pour assurer l'égalité réelle des deux langues officielles dans la société canadienne?

Le Comité sénatorial cherchera au cours des prochains mois à obtenir les commentaires et recommandations de différents segments de la population canadienne, en particulier :

- les jeunes;
- les communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- les acteurs qui ont vécu l'évolution de la *Loi*;
- le secteur de la justice;
- les institutions fédérales.

BUTS ET OBJECTIFS

Au printemps 2017, le Comité sénatorial entreprendra une étude spéciale, séparée en cinq volets, portant sur la perspective des Canadiens au sujet d'une modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Le but de l'étude sera de recueillir des commentaires et recommandations de différents segments de la population canadienne, en commençant par les jeunes.

Dans un premier temps, le Comité sénatorial examinera la perspective de la jeunesse canadienne au sujet de la promotion des deux langues officielles, la relation identitaire qui en découle avec ces langues et leurs cultures respectives, les motivations à apprendre l'autre langue officielle, les perspectives d'emploi et d'avenir pour les jeunes bilingues et les mesures à prendre pour renforcer l'appui du gouvernement fédéral à la dualité linguistique. Un rapport provisoire sera déposé au Sénat à l'issue de ce premier volet de l'étude.

Le Comité sénatorial cherchera à recueillir l'opinion des jeunes Canadiens de 14 à 25 ans, provenant de différents milieux et issus d'horizons linguistiques variés, et s'adressera plus particulièrement :

- aux jeunes du secondaire;
- aux jeunes du postsecondaire;
- aux jeunes qui commencent leur carrière.

Voici quelques questions auxquelles le Comité sénatorial cherchera à obtenir des réponses dans le cadre de ce premier volet de l'étude portant sur la perspective de la jeunesse canadienne :

- Quelle est la vision des jeunes au sujet de la promotion des deux langues officielles dans la société canadienne?
- Quel est leur degré d'attachement envers l'une et l'autre de ces deux langues et de leurs cultures respectives?
- Comment vivent-ils leur attachement aux deux langues officielles d'un point de vue personnel, familial, scolaire, social et culturel?
- Le bilinguisme est-il, à leur avis, une composante de l'identité canadienne?
- Quels ont été les éléments déclencheurs pour adhérer à cette valeur du bilinguisme?
- Les jeunes ont-ils envie de perpétuer cette valeur, et si oui, pour quelle(s) raison(s)?
- Quelles sont les occasions qui se présentent à eux au quotidien pour vivre en français et en anglais? À l'inverse, quelles sont les occasions qui manquent?
- Quels sont les défis liés à l'apprentissage et au vécu dans ces deux langues?
- Le contexte démographique et sociolinguistique de plus en plus diversifié (multiculturel) rend-il l'apprentissage et le vécu dans ces deux langues encore plus difficile?
- Comment les jeunes entrevoient-ils l'importance de la maîtrise des deux langues officielles dans leur vie actuelle, pour leur avenir, en ce qui concerne les perspectives d'emploi?
- Quelles sont leurs motivations à apprendre l'autre langue officielle?
- Par quel(s) moyen(s) le gouvernement fédéral pourrait-il aider les jeunes à vivre pleinement leur attachement aux deux langues officielles et à perpétuer cette valeur pour les générations à venir?